

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 Frimaire.

(Bre vulgaire)

Vendredi 27 Novembre 1795.

Coup de vent violent qui a jeté à la côte quatorze bâtimens qui étoient mouillés dans la rade de Livourne. — Ordre donné par les généraux français pour former différentes batteries sur les côtes de la riviere de Gènes. — Bruit de la destitution du général Pichegru. — Lettre du ministre de l'intérieur au comité central de bienfaisance. — Rapport de la commission des cinq sur la situation des finances. — Discours du citoyen Crassous dans le conseil des cinq cents, sur les cédules hypothécaires.

A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à de 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30. b unaire sont priés de renouveler pour le 15 frimaire, présent mois. Ceux qui n'enverront ou ne compléteront point le nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Livourne, le 6 novembre.

Ces jours derniers l'amiral Hotham céda le commandement de l'escadre anglaise, qui est mouillée dans notre rade, au vice-amiral Parker, & le vice-amiral Goodal quitta le commandement en second au capitaine Frédérick, qui arbora son pavillon sur le vaisseau *le Blenheim*. Ensuite le vaisseau *la Bretagne*, commandé par le vice-amiral Parker, fut salué par toute l'escadre.

Le 3 de ce mois, un coup de vent violent causa des avaries immenses dans tous les bâtimens mouillés dans la rade; 14 d'entr'eux furent jetés à la côte, où ils auroient péri sans les prompts secours qu'on leur donna. Un gros navire anglais fut sur le point de se perdre; mais des marins intrépides braverent tous les dangers pour le sauver, & ils y réussirent.

On dit qu'une partie de l'escadre anglaise va faire voile pour l'Angleterre & les vaisseaux napolitains pour Naples, où ils ramèneront tous les navires marchands de cette nation qui se trouvent ici.

Parmi plusieurs bâtimens de commerce arrivés ici depuis quelques jours, on en compte plusieurs venant de Marseille avec des cargaisons en draperies, soieries, toileries, & autres marchandises diverses.

De Gènes, le 1^{er} novembre.

Voici quelques détails reçus de différens endroits de notre riviere.

Le général de brigade Menard est arrivé de Nice à Saint-Remo, avec un détachement de 200 hommes. Le lendemain, il y arriva 44 hussards de l'armée de Mayence avec 500 autres soldats: 150 hommes y sont arrivés aussi de Vintimille, ainsi que 30 hussards qui servoient d'escorte au général Scherer. Celui-ci partit le 20 pour aller renforcer l'aile droite d'une demi-brigade qui occupe depuis assez long-tems la même position.

Il vient d'être donné ordre de former différentes batteries sur la côte, & les ingénieurs sont déjà occupés à choisir les points d'où elles pourront être les plus utiles.

On écrit de Savonne que les régimens autrichiens qui étoient en cantonnement aux environs de Voyhera ont reçu ordre de retrograder jusques à Milan, Lodi & Crémone.

Il a été ordonné à deux bataillons du régiment de Lattermann, campés à Vado, de partir sur-le-champ pour Borghetto. Dans les redoutes voisines de ce poste, il est arrivé un détachement du bataillon de Baintri, & on croit qu'il est question d'une attaque générale sur Borghetto. Hier un exprès, arrivé ici de Vado, nous a annoncé que cette attaque étoit commencée, & nous en attendons l'issue avec impatience.

F R A N C E.

De Paris, le 5 frimaire.

Le bruit répandu depuis deux jours, que le général Pichegru avoit été destitué du commandement en chef de l'armée du Rhin, paroît se confirmer: on ajoute que le général Kleber a été nommé son successeur. Il y a tant de variations sur la cause de cette destitution, que nous n'en rapporterons aucune.

Nous avons parlé ci-devant de l'arrêté du directoire exécutif, qui a mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme à répartir tous les mois entre les indigens. Voici la lettre écrite à ce sujet par le ministre au comité central de bienfaisance :

» RESPECTABLES CITOYENS,

» Vous m'avez instruit de votre bienfaisante institution, de sa triste position & de ses besoins pressans; vous avez soulagé mon cœur en me faisant connoître le zèle des citoyens qui, réunis à vous, ne s'occupent que de la découverte & du soulagement de l'indigence. Seuls, vous remplacez les anciennes & nombreuses institutions de ce genre; seuls, vous recevez les bénédictions que donne l'indigence à ses bienfaiteurs. Continuez, citoyens, soutenez votre zèle; portez des consolations dans le cœur de nos frères; que rien n'échappe à votre activité. Ne craignez jamais de me faire connoître les maux dont vous serez les témoins, je m'empresserai de leur apporter un prompt remède.

» Sur qu'ils seroient exaucés, j'ai présenté hier au directoire exécutif les vœux que j'ai formés, pour qu'il m'autorise à vous accorder de nouveaux secours. Il a bien voulu seconder votre zèle & le mien, en m'autorisant à mettre à votre disposition une somme de 300 mille livres pour payer vos avances; & à compter de ce jour, tous les mois une pareille somme de 300 mille liv. pour être employée à des secours de bienfaisance.

» Je jouis de votre satisfaction, en vous annonçant cet acte de bienfaisance de la part du directoire exécutif. Le travail du bureau va se faire sans perdre de tems, afin que vous puissiez disposer des 600 mille livres le plutôt possible ».

Signé, BÉNEZECH.

Rapport de la commission des cinq sur la situation des finances.

Nous avons annoncé hier ce rapport intéressant; en voici le précis :

Nous ne nous étendrons pas, avec le rapporteur, sur les causes qui ont préparé & amené l'état de détresse où se trouvent nos finances. Ces causes sont très-multipliées, très-notoires & ont été très-actives. Le rapporteur ne les indique pas toutes, & il atténue même quelques-unes de celles qu'il indique. Les circonstances commandoient ces ménagemens; mais il n'en met point dans le tableau de nos maux & de nos dangers, & il a raison. Il faut sonder nos plaies jusqu'au vif & y appliquer sans délai des remèdes actifs, douloureux sans doute, mais nécessaires.

« L'inégalité entre la monnaie représentative & les denrées s'est accrue chaque jour d'une manière plus effrayante; le commerce est devenu une proie, disputée par la cupidité à la cupidité. — L'agiotage a bravé Popinion & les loix; la corruption de l'esprit public s'est jointe aux infortunes du peuple; l'aspect de la misère regne au milieu d'une année abondante; la crainte d'une détresse plus pressante encore agite tous les esprits, & fait pressentir un avenir funeste ». Voilà une peinture désolante, tracée avec énergie, & malheureusement avec fidélité. Hâtons-nous d'en affaiblir l'effet par des idées rassurantes. « Ils sont grands ces maux, dit le rapporteur; mais nos ressources & nos moyens sont plus grands encore ». Mais avant de présenter le tableau de nos ressources, il pré-

sente un résumé général de toutes les créations d'assignats, pris avec la plus fidèle exactitude sur les états de la trésorerie. Il résulte de l'état du total des assignats émis par décrets, & fabriqués par arrêtés du comité des finances, qu'il y en a pour 29,430,483,000 livres. Mais il faut en déduire ceux qui ont été brûlés ou ne sont pas encore en circulation; d'où il résulte que la circulation réelle étoit, au 15 brumaire, de 18,933,464,464 livres.

Cet état est suivi de celui des biens nationaux vendus & à vendre; d'où il s'ensuit que le reste des biens de première origine dû à la nation, évalués à plus de 1,400,000,000 l.; ceux des émigrés évalués 2,600,000,000; les forêts nationales estimées 2,000,000,000; les biens nationaux de la Belgique estimés à la même somme, forment un total de sept milliards, valeur métallique; dans lesquels ne sont compris ni le produit des impositions, ni d'autres valeurs actives appartenantes à la nation. Il résulte de cet état comparatif, 1°. que l'hypothèque affectée au remboursement des assignats s'éleve à plus de sept milliards, valeur métallique; 2°. qu'en mettant en réserve le milliard réservé pour les défenseurs de la patrie, elle a encore six milliards pour acquitter sa dette; 3°. qu'avec un milliard vendu au prix où se vendent les biens nationaux, elle peut solder la masse entière des assignats émis; 4°. qu'avec les 57,840,311 excédant les deux milliards des biens des émigrés, & les sommes qui restent dues sur les biens vendus, elle peut payer une grande partie de leurs créanciers; 5°. enfin que sans compter les autres ressources dont on a parlé, la nation conservé encore cinq milliards, valeur métallique, de domaines nationaux, pour parer aux événemens de la guerre.

Après ce tableau des ressources de la nation pour continuer la guerre & consolider la république, le rapporteur expose les moyens qui ont paru les plus expéditifs pour tirer la France de la crise où l'a jetée un long désordre. Briser la planche aux assignats pour en tarir la source; créer un nouveau papier qui, représentant une valeur fixe & spéciale d'un domaine national déterminé, place dans les mains de chaque porteur de ce nouveau titre le fonds qui lui sert d'hypothèque; attacher un intérêt de trois pour cent à ce titre qu'on appellera *cédule hypothécaire*, & qui aura par cet intérêt un avantage même sur le numéraire métallique; déterminer un ordre simple, facile & prompt pour opérer l'échange des assignats contre les cédules; établir un système de contributions publiques proportionné aux dépenses; voilà les bases du plan du comité. Les premières dispositions de ce plan étant déjà arrêtées par le conseil des cinq cents, les autres étant soumises à la discussion, on en rendra compte successivement dans l'article des séances du Corps législatif.

Histoire de la décadence des mœurs chez les Romains, et de ses effets dans les derniers temps de la république; traduit de l'allemand, de C. MEINERS, professeur de Göttingue, par RENÉ BINET, ancien recteur de l'université de Paris. Vol. in-12 de 526 pag. Chez JANSEN, place du Muséum.

LES ROMAINS! dira quelqu'un, LES ROMAINS! toujours les ROMAINS! Ce peuple fut-il donc vraiment digne de sa gloire? étoit-il vraiment libre? sa constitution étoit-elle parfaite? Nous répondons à toutes ces questions, non, très-positivement non; mais ce peuple eut long-tems des mœurs admirables qui balancerent les vices de sa constitution; il eut, dans cette constitution, une mesure

de liberté
même;
corrompi
Ne nous
cette ma
morale;
hautes &
de Mont

quand il
arque n
de cette
grands h

C. Me
qui ne s
de quelq
médité l'

autres; q
a fini; q
pour auc
s'humilie

livre sur
un des p
entrepre

des Rom
son sujet
soin com

différent
dégénere
ne la con

de faire
ce livre.
où nous
oublions
où s'évap

C
Nous
tous bien

guerre d
modele d
dont un

Ce chapit
ont lu S
les Roma
antiques

la destru
&c.; nou
ce n'est p
à pleine

encore de
C. Me
lecture q

C
Nous a
de financ

un extrai
il a rend
différent
derniers.

La pre

de liberté qui suffit pour développer toute l'énergie humaine; puis il contracta des goûts & des habitudes qui corrompirent sa liberté & renversèrent sa constitution. Ne nous étonnons pas de voir des savans s'occuper de cette matière vraiment inépuisable, vraiment politique & morale; quel autre leur fournit des considérations plus hautes & plus étendues? Le génie de Bossuet & celui de Montesquieu ne s'éleverent jamais plus noblement que quand il fallut égaler la grandeur des Romains; Plutarque n'est jamais si moral que quand il peint l'intérieur de cette république & recueille les détails de la vie de ses grands hommes.

C. Meiners n'est point un de ces sermons stoïques qui ne savent qu'imprimer des diatribes morales, farcies de quelques passages. C'est un homme qui a vraiment médité l'histoire; qui ne répète point les discours des autres; qui commence où il lui semble que Montesquieu a fini; qui ne se passionne ni pour aucun paradoxe, ni pour aucune vérité triviale; qui fait les préventions, & s'humilie de celles qu'il a pu avoir; qui commence un livre sur les Romains par réparer ce qu'il a dit contra un des plus grands d'entr'eux, contre Cicéron. Ici, il entreprend de peindre « la situation morale et politique des Romains avant Cicéron et jusqu'à sa mort »; il divise son sujet avec ordre, & traite ensuite chaque division avec soin comme un sujet à part. Cela donne, a-t-on dit, aux différentes parties de son livre une sorte d'uniformité qui dégénère en monotonie. La remarque peut être vraie; nous ne la contredisons pas; mais notre intention doit être plutôt de faire apprécier aux lecteurs la substance excellente de ce livre. Songeons, dans l'effroyable disette d'instruction où nous sommes, songeons à nous nourrir de bon suc, & oublions les recherches de l'art & ces délicatesses du goût où s'évapore trop long-tems l'esprit français:

Ce n'est pas de chansons maintenant qu'il s'agit.

Nous ne pouvons donner ici l'analyse de 27 chapitres, tous bien divisés & vraiment pleins. Il y en a un sur la guerre de Catilina, que nous ne donnerons pas pour un modèle d'éloquence, mais comme l'exemple de la manière dont un bon esprit saisit un sujet & l'adopte à son plan. Ce chapitre offre des choses neuves, même à ceux qui ont lu Salluste & Cicéron. Les chapitres sur ceux d'entre les Romains qui conserverent plus long-tems les mœurs antiques, sur les proconsuls, sur l'état des armées après la destruction de Carthage, de Numance, de Corinthe, &c.; nous ont paru les plus intéressans. Encore une fois, ce n'est point ici le génie de Montesquieu, qui moissonne à pleine faux; c'est un glaneur attentif qui rencontre encore de bons épis & qui remplit aussi son grenier.

C. Meiners promet une vie de César. C'est une bonne lecture qu'il nous fait espérer.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 4 frimaire.

Nous avons fait connaître les principaux articles du plan de finances que ce conseil a adopté; nous allons présenter un extrait du discours prononcé par Crassons, dans lequel il a rendu compte de la discussion qui a eu lieu dans les différentes séances du comité général, formé ces jours derniers.

La première chose, a-t-il dit, dont on est tombé d'ac-

cord, c'est qu'il n'y avoit pas d'autre moyen pour rétablir l'équilibre entre la recette & la dépense du trésor public, & pour faire cesser la monstrueuse différence qui existe entre la valeur nominale de l'assignat & sa valeur réelle dans les transactions, que de voir ce que l'assignat vaut; d'examiner si la somme des assignats en circulation, & celle des assignats qui doivent être prochainement émis, excéderont tellement les ressources qui restent à la nation pour éteindre cette dette, qu'elles puissent autoriser tant de défiance & un discrédit si énorme. Or, il a été reconnu que les assignats actuellement en circulation ne s'élevaient point à la somme de trente milliards, & qu'on pouvoit garantir que les émissions qui seront faites d'ici au 15 nivôse, jointes à celles faites déjà, n'excéderont pas cette somme de trente milliards. Voilà la première base de votre système.

Qu'est-ce que la nation doit faire de ces trente milliards? Quand elle pourroit les réaliser contre du numéraire, le devroit-elle? Quelle partie de domaines nationaux doit-on leur hypothéquer? & enfin le moment n'est-il pas arrivé où les assignats qui n'ont eu qu'un cours de monnoie nécessité par les circonstances, qui n'ont été, sous ce rapport, qu'un instrument de révolution, doivent retourner à leur hypothèque? Voilà les questions que vous avez eues ensuite à examiner successivement.

Vous avez reconnu que vous ne pouviez pas rembourser ces trente milliards en numéraire; l'Europe entière n'en sauroit fournir assez pour un tel remboursement. Vous ne pouvez pas non plus les rembourser en immeubles, à moins que vous ne veuillez exproprier les citoyens de la république de l'héritage de leurs pères, & telle n'est pas votre intention.

Que sera donc cette masse dans les mains de la nation? Que sera-t-elle dans les mains des citoyens?

Ne suffiroit-il pas de donner en échange des assignats, non pas l'équivalent de leur valeur au cours, mais un équivalent tel qu'on ne soit jamais réduit à ne pas pouvoir faire aujourd'hui la même dépense qu'on pouvoit faire hier.

Mais à quel taux retirerez-vous les assignats? donnerez-vous trois, quatre ou cinq de valeur réelle pour cent de leur valeur nominale? Voilà un objet sur lequel il y a eu une grande variation dans les opinions. Puis n'ayant pas de numéraire en suffisante quantité, comment opérerez-vous le retirement des assignats? que donnerez-vous en retour?

Vous créez des cédules hypothécaires. Qu'est-ce qu'une cédule hypothécaire? Ce mot pourra embarrasser bien des personnes; il est pourtant aisé de le mettre à la portée de tout le monde.

La cédule hypothécaire sera pour le gouvernement ce qu'elle est pour les particuliers. Qu'est-elle pour les particuliers? Le voici:

Par la loi sur les cédules hypothécaires un particulier peut s'exproprier lui-même, & par cette cédule, donner à un autre le droit de se mettre en possession de son bien, ou de le faire vendre à la folle enchère.

L'estimation du bien qu'on cède au moyen d'une cédule hypothécaire ne peut jamais être hasardeuse. Celui qui demande une cédule fait faire cette estimation de concert avec le conservateur des cédules hypothécaires, & elle se fait par deux experts nommés par les deux intéressés, ou par un tiers en cas de contestation entre les deux premiers.

Mais ces cédulés seront-elles forcées ? seront-elles volontaires ? cela est indifférent ; vous saurez que la valeur des assignats est là ; vous serez le maître de faire l'échange, & quand l'échange sera fait, quand vous serez porteur de votre cédulé, la valeur vous rentrera en écus ; car les biens sur lesquels elles seront hypothéquées ne pourront se payer qu'en écus, ou si personne ne se trouve pour l'acheter, vous pourrez vous en mettre en possession vous-même.

Mais, dira-t-on, donner trois livres ou quatre livres pour cent livres ! Et considérez donc qu'aujourd'hui pour cent livres on ne reçoit dans le commerce que de quinze à vingt sols, & nous de plus nous préservons le peuple à l'avenir de cette rouille de l'assignat qui ronge toutes les fortunes.

Je fais un calcul. Un citoyen a cent louis en numéraire, ces cent louis lui représentent aujourd'hui cent mille écus en assignats ; pour ces cent mille écus en assignats, à trois un tiers pour cent, il aura pour dix mille livres de cédulés hypothécaires, qui lui rapporteront trois cents livres de rente en écus, s'il ne réalise pas, ou un bien de dix mille livres. Ainsi donc, cent louis, au moyen de votre système, équivalent réellement à dix mille livres, ou à une rente de trois cents livres.

Mais, n'objectera-t-on encore, prendra-t-on vos cédulés ? Eh ! qu'importe qu'on les prenne, ou qu'on ne les prenne pas ! Le gage est là. Si on ne prend point ces cédulés, c'est qu'on se tiendra assuré d'en trouver le gage quand on voudra ; les assignats resteront dans la circulation, & c'est tant mieux. Il faut qu'il en reste ! S'ils disparaissent tous tout-à-coup, que deviendrions-nous ? Si, en vingt-quatre heures, on pouvoit délivrer toutes les cédulés hypothécaires, & qu'on les prit toutes, la chose publique seroit perdue. Mais elles ne pourront se délivrer que successivement. La circulation nécessaire aux besoins de l'état & des particuliers ne se trouvera ni arrêtée ni gênée.

Il suffit qu'on soit toujours assuré de trouver, en échange de l'assignat dont on est porteur, une valeur réelle déterminée ; nécessairement cette opinion seule rendra du crédit à ce papier ; la masse décroîtra successivement ; les denrées diminueront de prix ; les classes malheureuses se trouveront soulagées ; l'équilibre se rétablira entre les moyens de chaque citoyen & ses besoins ; la confiance se rétablira ; & si la confiance vient en aide à votre plan, la patrie est sauvée.

Séance du 5 frimaire.

Le conseil des anciens a instruit, par un message, celui des cinq cents, qu'il a approuvé deux des résolutions sur la désertion & rejeté la troisième.

Dumolard a fait une observation relative à la forme dans laquelle le conseil des anciens a transmis son acceptation de deux de ces résolutions ; il a représenté qu'on avoit omis d'y relater la signature du président & des secrétaires du conseil des cinq cents.

Cette omission lui paroit contraire à la constitution ; la loi sembleroit n'émaner que d'un des conseils : or, la constitution veut qu'elle émane des deux ; qu'elle paroisse

tout à-la-fois sous la forme de résolution prise par un des conseils, & sous la forme de loi lorsqu'elle aura été approuvée par l'autre ; c'est le premier de ces caractères qu'il faut avoir soin de ne pas laisser perdre.

Dumolard demande qu'il soit envoyé un message à ce sujet au conseil des anciens.

Thibaudeau s'oppose à cette proposition ; il représente qu'il y a une lacune dans la constitution relativement aux formules ; elle n'a rien prévu à cet égard ; les deux conseils, le directoire, commettront donc des erreurs. Mais avant de rien déterminer qui puisse devenir un objet de division entre les deux conseils, il faut y réfléchir mûrement.

L'opinant demande qu'on crée une commission pour prendre en considération la difficulté qui vient de s'élever & faire un rapport. — Adopté.

On reprend la discussion sur les finances.

Crassous présente d'abord la rédaction des articles adoptés hier ; il soumet ensuite quelques articles nouveaux à la discussion.

Voici ces articles en substance :

Les rentiers seroient payés pour l'année 4, à raison de dix capitaux pour un, & pour l'année 5, en numéraire ou assignats au cours.

Les engagements, capitaux ou rentes, le prix des baux à ferme ou à loyer dont la date est antérieure au premier janvier 1792, seroient acquittés en numéraire ou assignats au cours, tant de particulier à particulier que de la nation à particulier, ou de particulier envers la nation.

Les mêmes engagements ou dettes contractées depuis le premier janvier 1792 seroient acquittés suivant un tarif que le ministre des finances seroit dresser & qui seroit soumis à l'approbation du corps législatif.

Les moindres cédulés hypothécaires seroient de 300 liv., les plus fortes de 10,000 livres.

Chacun de ces articles a donné lieu à quelques discussions & à des objections qui ont paru plus ou moins fondées.

Le conseil a renvoyé le tout à un nouvel examen de sa commission des finances.

Les membres qui ont pris part à la discussion & dont les objections ont déterminé le renvoi ont été engagés à se rendre ce soir à la commission, pour y porter leurs observations & préparer, de concert avec les membres de cette commission, la rédaction corrigée qui devra être présentée demain.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 5 frimaire.

Un des secrétaires lit le procès-verbal de la séance d'hier.

Le conseil en adopte la rédaction & s'ajourne à demain à midi.

Bourse du 5 frimaire.

Inscriptions.	220-25-30-25-20.
Louis.	3100-3080-60-50-60
	80-3100.